Mme Akharbach reçoit la Secrétaire Générale de la Commission nationale des droits de l'Homme et des Libertés au Cameroun

29 juil 2019

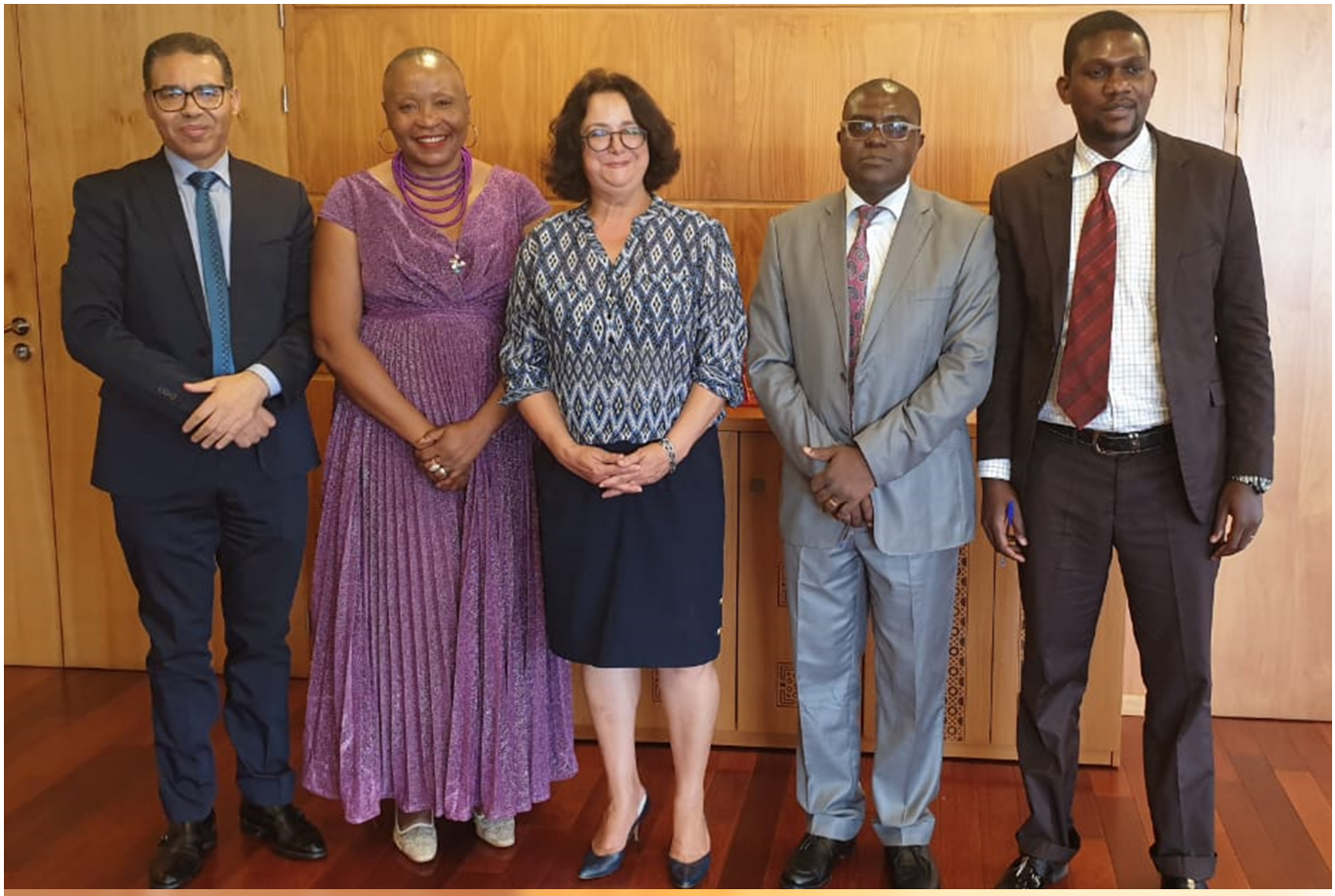

La Présidente de la HACA, Mme Latifa Akharbach, a reçu, jeudi 25 juillet 2019, Mme Eva Etongue Mayer Ep Tamo, Secrétaire Générale de la Commission nationale des droits de l'Homme et des

Libertés (CNDHL) au Cameroun, qui effectue actuellement une visite au Maroc.

Au cours de cette entrevue, Mme Akharbach a exposé à son hôte les grandes lignes du mandat du régulateur marocain, telles qu'ils sont définies par la loi n°11.15 portant réorganisation de la HACA et la loi n° 77.03 relative à la communication audiovisuelle.

La visite au Maroc de la responsable camerounaise, qui était accompagnée d'une délégation composée de MM. Gabriel Nonetchoupo et Philippe Amanye Botiba, responsables à la CNDHL, s'inscrit dans le cadre de la mise en place de l'Observatoire des libertés publiques au Cameroun, et ce dans le dessein d'assurer un meilleur encadrement des mobilisations associatives.

Répondant aux questions de la délégation camerounaise, Mme Akharbach a souligné les actions mises en œuvre par la HACA en tant qu'instance constitutionnelle indépendante de régulation et de bonne gouvernance, en citant notamment l'exemple de l'engagement de la HACA en faveur de la lutte contre les stéréotypes fondés sur le genre et de la lutte contre les discours de la haine et de la promotion d'un traitement journalistique expert et éthique de la question migratoire.

Relevant la contribution de la HACA à la promotion, dans les pratiques médiatiques, des valeurs du pluralisme et de la diversité culturelle, humaine, linguistique et religieuse, Mme Akharbach a présenté des éclairages sur l'action menée par la Haute Autorité depuis sa création en 2002, en faveur du développement d'un paysage audiovisuel marocain diversifié, démocratique et citoyen, s'inscrivant dans le cadre du processus de démocratisation de l'Etat et de la société.

Elle a aussi mis en exergue le rôle de la HACA dans la garantie de l'expression pluraliste des opinions dans le paysage médiatique marocain et son initiative d'introduire dans les cahiers des charges des opérateurs de l'audiovisuel des obligations d'équité concernant l'accès des représentants de la société civile aux médias. Elle a également souligné l'expertise accumulée par la HACA durant les 15 dernière années, notamment en matière de solutions techniques de monitoring des contenus audiovisuels et de la promotion du rôle du régulateur pour la garantie de la liberté de l'information et de la diversité culturelle des contenus médiatiques.

Liens
[1] https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B